

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES ET DE LA RESTAURATION 2026-2027

	Maternelle	Elémentaire	Collège
Régime obligatoire (par mois sur 10 mois)			
Contribution des familles	49€	49€	52€
Cotisation solidaire EPS			1,50€
Fournitures Arts plastiques			0,50€
Cotisations des familles	16€	16€	19€
Activités pastorales	1,50€	2€	1€
Goûters maternelle	14€		
Carte magnétique	4€ par an	4€ par an (si perte ou détérioration : nouvelle carte facturée 8€)	
Abonnement La Salle Liens	11,90€ par an (facultatif)		
Régime optionnel (par mois)			
Garderie maternelle et études primaire	26€		
Etudes collège			27€
Restauration	5,85€ par repas (1 ou 2 enfants à Félix Aunac) 5,55€ par repas (3 enfants à Félix Aunac), 5,40€ par repas (4 enfants à Félix Aunac), 4,95€ par repas à partir de 5 enfants à Félix Aunac		
Régime non obligatoire (par an et par famille) Si vous ne le souhaitez pas, vous devez en avertir le service comptable AVANT LE 15 NOVEMBRE.			
Cotisation Association Parents d'Elèves (APEL)	23€		

Les tarifs sont communiqués à titre indicatif, ils sont susceptibles de changements.

REGLEMENTS

RESTAURATION

Les règlements de la restauration peuvent se faire soit par prélèvements automatiques mensuels, soit par chèques, carte bleue ou espèces. Pour toutes les demandes de changement, veuillez prendre contact avec le service comptable avant le 15 septembre.

Par prélèvement automatique : La restauration est rajoutée à la facturation de la scolarité sur la base du rythme de restauration de votre enfant. La régularisation des repas consommés en plus ou non consommés, est faite en fin d'année en réajustant le montant du prélèvement du 08 juillet. Vous en êtes informés par courrier. Bien sûr, si la fréquentation de votre enfant change en cours d'année, nous pouvons réajuster vos prélèvements sur un simple appel de votre part auprès du service comptable.

Par chèque, carte bleue ou en espèces : Il est nécessaire de charger la carte self de votre enfant par anticipation en début de mois. Le service comptable est à votre disposition pour faire les points nécessaires. Il n'y a pas de factures de restauration, mais un rappel pour les compteurs négatifs.

La restauration n'est qu'un service rendu aux familles, nous vous demandons de veiller au règlement régulier des repas de votre enfant.

SCOLARITE (avec ou sans restauration) Facturation annuelle

Période	Dates	Réception facturation	Règlement par prélèvement automatique	Echéancier règlement par chèque ou espèces
Facturation annuelle	Du 1 ^{er} septembre 2026 au 30 juin 2027	Fin septembre	Le 08 de chaque mois d'octobre à juillet	20% du montant au 15 octobre, puis 20% au 15 décembre, 20% au 15 février, 20% au 15 avril, le solde au 15 juin

En cas de difficultés financières, veuillez prendre rendez-vous avec le Chef d'établissement en apportant des justificatifs (revenus, d'imposition, CAF, pension alimentaire...). Ce rendez-vous doit intervenir au plus tard aux vacances de Toussaint, passé ce délai l'aide ne pourra être rétroactive. Chaque année, une nouvelle étude est indispensable.

BOURSES

Bourses de collège

Une nouveauté pour cette rentrée 2026, pour ceux qui n'auraient pas optés pour l'automatisation du calcul des bourses au mois de mai-juin 2026, la demande des bourses en version papier est à faire dès la rentrée.

Il est de votre responsabilité de retirer un dossier au secrétariat de l'établissement dans les délais impartis. Les critères d'attribution sont nationaux et communs aux établissements privés et publics.

Bourses départementales

Au cours du premier trimestre, la liste des boursiers nationaux du taux 3 de l'Education Nationale sera transmise au Conseil Départemental du Lot-et-Garonne.

Bourses d'entrée en lycée général ou professionnel

Elles concernent les élèves de 3^o, 3^o EGPA et quelques élèves de 4^o qui s'orienteront en LP ou en 3^o prépa pro. Les dossiers seront à votre disposition vers le mois de mai au secrétariat.

Toutes les informations ne nous sont pas encore communiquées à ce jour, elles sont sujettes à des modifications en fonction des services académiques et du Conseil Départemental.

REVUE DE L'INSTITUTION

Il est possible que vous soyez, dans le courant de l'année scolaire, contactés par la société Diagramme avec laquelle nous avons un contrat de financement de la plaquette d'informations et livret d'activités des élèves au sein de l'établissement. Cette société, indépendante de l'établissement, vous proposera de participer à son financement : vous êtes libres de votre investissement.